

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

12 avril 2018

Adopté à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Jean-Jacques Campan) lors de la séance du conseil municipal du 16 mai 2018

SOMMAIRE

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	3
IV- FINANCES.....	4

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 8H05 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Timothé Lefebvre étant en retard, je demande à Benjamin Lanier de bien vouloir procéder à l'appel.

Benjamin LANIER

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattee
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Sakina Bohu

- ✓ Catherine Lequeux
- ✓ Claire Beillard-Boudada, excusée, a donné pouvoir à Catherine Arnould.
- ✓ Timothé Lefebvre, en retard
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Thierry Legros, excusé, a donné pouvoir à Christian Lancrenon
- ✓ Xavier Tamby, excusé
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Sophie Ganne-Moison, a donné pouvoir à Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui Benhachem, excusé
- ✓ Jean Jacques Campan excusé, a donné pouvoir à Dominique Daugeras

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- FINANCES

Rectification de la délibération du 29 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018

M. le maire

Chers collègues, c'est bien de se réunir à 8 h 00 parce vous êtes plus nombreux que d'habitude.

Je voudrais tout d'abord vous présenter mes excuses et les excuses de l'administration communale qui nous amène à faire cette séance un peu exceptionnelle de notre conseil municipal qui je pense et j'espère ne durera pas très longtemps.

Voilà ce qui s'est passé, nous avons constaté en effet une erreur d'écriture dans l'élaboration du document du budget primitif. Une erreur qui avait d'ailleurs été soulevée par M. Campan.

Alors cette erreur, elle était simplement due au fait que l'autofinancement qui figurait en dépense dans la section de fonctionnement n'était pas la même que celui qui figurait en recette en section d'investissement alors que naturellement c'est le passage entre les deux sections qui doit être rigoureusement identique. C'était la condition de l'équilibre du budget.

Cette erreur est due sans doute à une insuffisance de contrôle à la fin de l'élaboration du document budgétaire. Si nous avions pointé, nous aurions redressé tout cela mais on l'a vu et par conséquent l'idée que nous vous proposons c'est de garder l'équilibre global du budget. C'est-à-dire avec un autofinancement complémentaire de 4 220 000 euros comme cela figurait à la section d'investissement. Cela veut dire donc que l'on va diminuer les dépenses de fonctionnement autre que la capacité d'autofinancement de 180 000 euros.

Alors ce qui est proposé et c'est l'objet en fait essentiel de cette délibération, puisque l'équilibre global du budget, ne serait modifié dans ces cas-là. Il faut trouver 180 000 euros.

Ce qui est proposé, c'est de réduire un montant qui figure au compte 67 et qui est une provision de 220 000 euros qui est destinée à des dépenses dont nous savons que nous aurons à en supporter une partie mais nous ne savons pas exactement de quel montant elles seront.

Et notamment parmi ces dépenses, la plus grosse part c'est la prise en charge du désamiantage du terrain que nous avons vendu à MARIGNAN aux Quatre-chemins.

Quand on avait trouvé cela dans la délibération de vente, on avait donc dit que l'on a vendu le terrain à 6 000 000 euros et dans la délibération et dans l'acte de vente, il était indiqué que nous prendrions en charge une partie du cas de désamiantage mais à hauteur maximum de 200 000 euros. Ça c'est dans l'acte de vente. Donc, on avait ces 200 000 euros en provision. A l'heure actuelle, on n'a pas le coût exact de ce désamiantage mais selon les informations de l'entreprise ce coût sera nettement inférieur à la provision qui était indiquée dans l'acte de vente. Ce qui fait que nous n'aurons certainement pas à déboursier ces 200 000 euros de désamiantage. Je ne sais pas exactement la somme mais ce sera peut-être que 50 000 ou 60 000 euros. Donc, la provision que nous aurons maintenue au budget était un peu excessive et il est donc proposé de la réduire de 220 000 euros à 40 000 euros. Si d'aventure, il y avait un montant supplémentaire au titre de notre engagement, on fera une décision modificative pour le montant supplémentaire et excédent de 40 000 euros. On diminue une dépense de fonctionnement, on augmente d'autant l'autofinancement, le virement complémentaire à la section d'investissement et on retrouve une section d'investissement équilibrée comme présentée lors du vote du budget.

Ce qui vous ait proposé est raisonnable. Encore une fois toutes nos excuses pour cette difficulté ce qui nous a conduit à nous retrouver ce matin tôt.

Est-ce qu'il des questions et observations ?

Dominique DAUGERAS

Je regrette tout de même toutes ces dépenses qui ont été engagées alors que l'on savait que l'on n'aurait probablement pas les possibilités de toutes les financer. Pas seulement, en ce cas précis, mais tout ce qui a été voté la dernière fois. Mme Drancy a dit que l'Etat ayant réduit sa dotation ayant un reversement d'un certain nombre d'impôt aux autres communes. On le savait d'avance et nous regrettons vivement que ces dépenses aient été engagées en connaissance de cause. Elles auraient pu être étalées dans le temps. Cela amènera des hausses d'impôt qui vont certainement déplaire à beaucoup de gens. En particulier, des commerçants me l'on dit.

M. le maire

Les commerçants ne payent pas d'impôts à la commune mais à Vallée Sud-Grand-Paris. Donc, ils ne sont pas spécialement concernés. C'est surtout les habitants qui sont concernés.

Je veux bien refaire un débat budgétaire mais on a déjà tout dit la dernière fois avec beaucoup de courtoisie et de bienveillance.

Je ne savais pas si cette séance du conseil était nécessaire ou si on pouvait se contenter d'une décision modificative le 16 mais pour sécuriser juridiquement et comme on a jusqu'au 15 avril pour voter le budget. On a après consultation juridique, du refaire une séance spécifique pour simplement corriger ce que je viens de dire au sein du budget.

Mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de refaire un débat. Je prends acte de ce que vous dites, il n'y a pas de soucis.

Claude Debon

Monsieur Campan a évidemment bien noté que la modification a été faite. Ce qui était nécessaire. Après on se retrouve devant le même type de décision au niveau du vote. Pour les mêmes raisons qui ont été indiquées la fois dernière.

M. le maire

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donc mettre aux voix la délibération qui vous a été adressée. On rectifie simplement le tableau avec uniquement l'article 67 charges exceptionnelles et la capacité de l'opération d'ordre de section et le virement à la section d'investissement. Vous voyez un mouvement de l'un à l'autre et donc je mets aux voix cette rectification.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La rectification du budget est adoptée à la majorité avec 23 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Sceaux, le 12 avril 2018

Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 5 voix contre (Benjamin Lanier, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon).

Je vous remercie d'avoir fait cet effort d'être là ce matin.

La séance est levée à 8h20.